

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	25	
Représentés :	8	
Non représentés :	0	Séance du 5 décembre 2023
L'an deux mille-vingt-trois et le cinq décembre le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le 29 novembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	33	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjointes au Maire. Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Patrick ROUX, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Evelyne ESPENON, Rosa-Lila HAMMACHE, Younès BOUROHI, Quentin ROUVIERE, Mohammed AITANE, Michel MUS, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Jean-Claude OBER		
Étaient absents et non représentés : Néant		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Caroline PLATERO-DELERM ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.		

**Convention partenariale 2024-2026 pour le fonctionnement du Relais Petite Enfance
sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat**

Sonia Namouchi, Conseillère Municipale déléguée à la Petite Enfance, propose de signer une convention partenariale 2024-2026 pour le fonctionnement du Relais Petite Enfance sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat à compter du 1^{er} janvier 2024 : Les missions attendues de ce relais sont : Informer les parents à la recherche d'un mode de garde

Informar les parents sur les différentes aides liées au mode de garde de l'enfant et les accompagner dans leurs démarches administratives

Favoriser les échanges, la mise en relation des assistantes maternelles et des parents

Favoriser l'information et la formation des assistantes maternelles, en collaboration étroite avec la PMI (Conseil Départemental)

Repérer les besoins et les pratiques locales

La convention qu'il vous est proposé de signer a pour objet de fixer les modalités d'organisation et de financement du RPE entre la Commune de Sorgues, porteuse du projet et siège de la structure, et les communes de Bédarrides et Monteux.

Le Conseil Municipal, Madame Namouchi entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention qui lui est présenté et qui sera annexé à la présente délibération,

Considérant que ce dispositif fait partie intégrante de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui fait suite au contrat enfance jeunesse et qui a été signé par l'ensemble des communes concernées en décembre 2022,

Considérant que le RPE concerne pour l'instant les communes de Bédarrides, Monteux et Sorgues,

Considérant que les parents et assistantes maternelles de ces villes pourront bénéficier de l'ensemble des services du Relais Petite Enfance,

APPROUVE la convention de partenariat pour le fonctionnement du Relais Petite Enfance pour la période 2024-2026.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Sonia Namouchi à signer ladite convention entre les communes de Sorgues, Bédarrides et Monteux, ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le : 12.12.2023

Publié le :

Notifié le :



Christian GROS

Maire de MONTEUX

Caroline PLATERO-DELERM

Secrétaire de séance